



Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX
MAIRIE DE LINGEVRES
6, Place du Souvenir
14250 – LINGEVRES
Tél : 0231808729
mairie.lingevres@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LINGEVRES (14250)**

SÉANCE DU MARDI 28 MAI 2025

Date de convocation : 23 mai 2025
Date de publication : 23 mai 2025
Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents : 9
Absents : 0
Votants : 9
Pouvoir : 0

L'an deux mille vingt cinq, le mardi vingt-huit mai, à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Lingèvres, sous la présidence de Madame CROCOMO Christelle, Maire.

Étaient présents : Madame Christelle CROCOMO (Maire), Madame Véronique PHILOTÉE (1ère adjointe), Monsieur Philippe BLAISE (2ème adjoint), Madame Michèle PROFICHET, Monsieur Marc LESAGE, Monsieur Franck LETELLIER, Madame Nicole AUBLET, Monsieur Guillaume VOISIN et Madame Nathalie BAUWENS.

Secrétaire de séance : Madame PHILOTÉE Véronique.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire procède à l'ouverture de la séance à 19 heures 06 minutes.

SEANCE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 15 avril 2025
2. Avis de la commune sur le projet du PLUi
3. Étude de devis
4. Questions et informations diverses

1) Approbation du procès verbal du 15 avril 2025 :

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du 15 avril 2025.
Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Avis de la commune sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :
(délibération n° 2025/05/453)

Monsieur Anthony BASLEY, directeur général des services de la communauté de communes Seules Terre et Mer, présente la synthèse du prochain Plan Local d'Urbanisme intercommunal jusqu'à 20 heures et 30 minutes.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 151-1 et suivants, L. 153-14 et suivants, R. 153-3 et suivants et R. 153-5,

VU les statuts de la communauté de communes Seules Terre et Mer, notamment sa compétence « *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* »

VU le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Normandie,

VU le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) du Bessin,

VU la délibération n°DEL2021_123 du Conseil communautaire en date du 09 décembre 2021 prescrivant l'élaboration du PLUi de la communauté de communes Seules Terre et Mer et déterminant les modalités de concertation,

VU la délibération n°DEL2023_054 du Conseil communautaire en date du 15 juin 2023 prenant acte d'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

VU le débat sur les orientations générales du PADD qui s'est tenu au sein du conseil municipal le 28 mai 2025,

VU la délibération n°DEL2025_001 du Conseil communautaire en date du 20 février 2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

VU le projet de PLUi arrêté et les différentes pièces le composant, à savoir le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le règlement écrit et graphique, les Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP), les annexes et les pièces administratives,

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions des articles L. 153-15 et R. 153-5 du code de l'urbanisme le projet de PLUi arrêté par l'établissement public de coopération intercommunale compétent est transmis pour avis à ses communes membres, cet avis pouvant être favorable, favorable assorti d'observations ou défavorable ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis sollicité sur le projet de PLUi arrêté est rendu dans un délai de trois mois suivant la date d'arrêt dudit projet, l'avis étant réputé favorable en cas d'absence de réponse à l'issue de ce délai ;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une commune membre émet un avis défavorable sur les OAP ou les dispositions du règlement du projet de PLUi qui la concernent directement, l'établissement public de coopération intercommunal compétent doit délibérer à nouveau sur ce projet, le cas échéant modifié pour tenir compte des avis rendus ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de PLUi arrêté par la Communauté de Communes Seules Terre et Mer appelle de la part de la commune les observations retranscrites dans l'avis annexé à la présente délibération, qui lui sera notifié

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

DÉCIDE d'émettre un avis favorable assorti d'observations sur le projet de PLUi arrêté par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer le 20 février 2025,

D'AUTORISER le Maire ou tout adjoint titulaire d'une délégation à cette fin, à prendre toutes mesures, actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe de la Délibération n°2025/05/453 :

Monsieur Franck LETELLIER émet une réserve concernant son terrain. En effet, il souhaiterait que celui-ci

soit considéré comme une dent creuse car il y a des habitations à gauche et à droite de son terrain et que celui-ci se trouve à proximité du bourg. De plus, son terrain n'a pas d'usage agricole, étant donné que ce n'est pas son activité. Il propose donc de créer des logements.

3) Étude de devis : (délibération n° 2025/05/454)

Monsieur BLAISE Philippe présente plusieurs devis au conseil municipal,

- Pour la porte d'entrée du logement adressé au 12 rue de la Seulles :
AV Menuiseries pour un montant de 2 190,78 € TTC
B'Plast pour un montant de 2 289,61 € TTC

Le devis d'AV Menuiseries a été retenu à l'unanimité.

- Pour l'installation d'un chauffe-eau électrique au Relais de Lingèvres :
SARL Retout pour un montant de 1 665,60 € TTC
Nicolas Feve pour un montant de 1 938 € TTC

Le devis SARL Retout a été retenu à l'unanimité.

- Pour le remplacement à neuf de la receptrice minuterie de l'église de Lingèvres :
Cornille-Havard pour un montant de 1 294,80 € TTC.

Le devis Cornille-Havard a été retenu à l'unanimité.

- Pour la remise en état du monument aux morts de Lingèvres :
Graveur sur Pierre Hurbain pour un montant de 2 083,50 € TTC
(rechampissage peinture)
Graveur sur Pierre Hurbain pour un montant de 2 660,20 € TTC (redorures)

Le devis Graveur sur Pierre Hurbain d'un montant de 2 083,50 € TTC a été retenu à l'unanimité.

- Pour l'entretien du logement adressé au 6 rue du Bessin :
Sébastien Buhourt pour un montant de 810 € TTC (isolation mur du garage)
Sébastien Buhourt pour un montant de 2 186,83 € TTC (pose porte coulissante)

Le devis Sébastien Buhourt d'un montant de 810 € TTC a été retenu à l'unanimité.

- Pour l'isolation du garage en phonique et thermique du logement adressé au 14 rue de la Seulles :
Sébastien Buhourt pour un montant de 5 406 € TTC

Le devis Sébastien Buhourt n'a pas été retenu à l'unanimité.

4) Questions et informations diverses :

Madame Nicole AUBLET demande des devis pour changer les velux dans la salle d'eau et la chambre pour le logement adressé au 1 rue de la Forêt.

Madame le Maire remercie le conseil municipal pour leur participation à l'étalage des graviers dans le bourg.

Monsieur Franck LETELLIER évoque des soucis réseaux avec Orange. Les logements dont il est propriétaire ne sont pas tous raccordés à la fibre à cause du manque de câbles dans l'armoire concernée. La secrétaire de mairie sera en charge d'appeler le contact Orange de la mairie pour débloquer ce problème.

Madame le Maire fait par au conseil que tous sont invités à la kermesse de l'école le 14 juin. Cette invitation a été faite à l'initiative de l'APE Croque limace.

Séance du 28 mai 2025 :

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

CROCOMO Christelle Maire	PHILOTÉE Véronique 1ère Adjointe
BLAISE Philippe 2ème Adjoint	LESAGE Marc
LETELLIER Franck	VOISIN Guillaume
AUBLET Nicole	PROFICHET Michèle
BAUWENS Nathalie	